



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2022

A l'Enclos Rey, 57 rue Violet 75015 PARIS

1. L'Assemblée générale débute à 10h. La feuille d'émargement fait apparaître 17 adhérents présents dont 4 par visio-conférence et un total de 14 procurations, pour un total de 58 membres actifs et 54 à jour de leur cotisation. Les procurations non nominatives ont été distribuées dans l'assistance à raison de 1 pouvoir maximum par votant. L'assemblée peut donc délibérer.
2. Le rapport moral présenté par le Président par Éric VIVIÉ est approuvé à l'unanimité moins une voix.
3. Le bilan financier 2021 présenté par le Trésorier Florian Lacoste Aribo est approuvé à l'unanimité moins une voix. Les comptes ont été vérifiés par le Vérificateur Yves Goibert, Membre d'honneur du Cnejac.
4. La reconduction d'Yves Goibert comme Vérificateur du bilan financier pour l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité.
5. La proposition de porter la cotisation annuelle au CNEJAC à 160 € (283 € avec l'assurance SOPHIASSUR) est approuvé à l'unanimité.
6. Élections.
Le conseil d'administration est actuellement composé de Richard DENAYROU, Patrick DUGAST, Philippe GUIGNOUARD, Camille HAMEL, Florian LACOSTE-ARIBAUD, Philippe LEPOUTRE, Anne SINGLER-FERRAND et Éric VIVIÉ.

Quatre membres sont sortants : Richard DENAYROU, Florian LACOSTE-ARIBAUD, Philippe LEPOUTRE, Anne SINGLE-FERRAND (Éric VIVIÉ, élu en 2021, avait été présenté à tort comme membre sortant dans le bulletin d'inscription du 28 février dernier).

Quatre membres ont présenté leur candidature en temps utiles : Richard DENAYROU, Florian LACOSTE-ARIBAUD, Romain LEBLANC et Anne SINGLE-FERRAND.

Sont élus à main levée et à l'unanimité : Richard DENAYROU, Florian LACOSTE-ARIBAUD, Romain LEBLANC et Anne SINGLE-FERRAND.

7. Questions diverses.
Il est rappelé que l'adhésion du CNEJAC à L'UCECAP donne gratuitement accès à une formation. Marc Legros se propose d'organiser une formation d'une demie journée à Opalex, à Lille ou à Paris.

L'Assemblée Générale est clôturée à 11h50.

Le Président Éric VIVIÉ



Collège National des Experts de Justice en Acoustique - CNEJAC

webmaster@cnejac.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée sous le N°3902
Adhérente au Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice - CNECJ
